



Municipalité
1513 Hermenches

**Monsieur
Joël Vocat
Rte de la Moille Robert 5
1513 Hermenches**

Hermenches, le 29 juin 2017

Autorisation municipale – parcelle 123 – agrandissement places de parc

Monsieur,

La Municipalité autorise les travaux d'agrandissement des places de parc demandé dans votre courrier du 26 mai 2017, aux conditions suivantes :

- Selon plan, la surface passera de 18 m² à 35 m².
- La barrière existante le long de la route cantonale sera maintenue
- L'accès des places de parc se fera par le chemin d'entrée actuel de votre propriété.

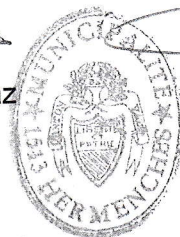
Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches


Sylvain Crausaz
Syndic




Philippe Rébet
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.